

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 6 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de mai à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du vingt-neuf avril deux mil dix-neuf s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 11 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HAEBIG Nicolas,
M. HASENBOEHLER Thomas, M. JACOBBERGER Thierry,
M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MEYER Gérard, Mme REMY Vanessa,
M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne.

Absents représentés : 3 Mme JOUBARD Josiane, *ayant donné procuration à Mme SCHLIENGER Anne*
Mme NEFF Katia, *ayant donné procuration à Mme REMY Vanessa*
Mme NENOT Patricia, *ayant donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry*

Absente non représentée : 1 Mme PEDUZZI Fernande.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. SCHAD Pierre est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Boulangerie – vente
2. Convention ENEDIS – rue du 27 Novembre
3. Travaux de voirie – rue du 27 Novembre
4. Chauffage du foyer
5. Emploi-vacances
6. Motion ONF
7. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
BOULANGERIE – VENTE

M. le Maire rappelle à l'assemblée le souhait des locataires de la boulangerie d'acquérir le bien, propriété de la commune, comprenant un espace de vente, un atelier et un logement à l'étage.
Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 octobre 2016 relative à l'acquisition par la commune du bien sis section 02 parcelle 19 à Balschwiller,
Vu les travaux engagés par la commune dans le bâtiment depuis son acquisition,

Commune de BALSCHWILLER

Considérant que la commune va réaliser dans les prochaines semaines un nouvel accès PMR au magasin (bon pour accord signé),

Entendu l'avis de la commission communale des finances du 18 mars 2019,

Vu l'offre manuscrite des époux CHRISTEN Thomas et Justine,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Accepte l'offre d'achat de la boulangerie par les époux CHRISTEN Thomas et Justine ou toute société qu'ils pourraient créer:
 - ✓ Adresse du bien : **13 rue du 27 Novembre** 68210 Balschwiller
 - ✓ Références cadastrales : **section 02 parcelle 19 d'une contenance de 4 ares 75**
 - ✓ Offre d'achat : **200 000 €** (frais de notaire à la charge des acquéreurs)
- Charge Maître KOENIG Philippe, notaire à ALTKIRCH (68130), de la préparation de l'acte qui sera soumis aux deux parties.
- Demande l'inscription d'un **droit de passage** (aux frais de l'acquéreur) à pied, à deux roues et aux véhicules automobiles à charge de la parcelle 19 section 02 et au profit de la parcelle 20 section 02 afin que les propriétaires de cette dernière puisse accéder librement à leur garage.
- Demande l'inscription dans l'acte d'un **droit de préférence**, d'une durée de 30 ans au profit de la commune en cas de revente du bien.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Article 2

CONVENTION ENEDIS – RUE DU 27 NOVEMBRE

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet municipal d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue de du 27 Novembre, la commune et Enedis vont procéder à la mise en souterrain des réseaux.

Compte tenu :

- ✓ des contraintes d'occupation du domaine public et de leur conséquence sur les délais de réalisation,
- ✓ de la configuration particulière de certains tronçons,
- ✓ de la concordance des tracés des réseaux,

La réalisation de ces travaux par un chantier unique, permet de répondre au mieux à ces problématiques.

Afin d'obtenir une coordination la plus maîtrisée possible, les maîtres d'ouvrage suivants, commune de BALSCHWILLER et Enedis peuvent constituer un groupement de commande au sens de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets dont le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, abrogé L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets dont le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu le projet de convention présenté,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par neuf (9) voix pour, une (1) contre (Thomas HASENBOEHLER) et quatre (4) (Vanessa REMY avec une procuration ; Anne SCHLIENGER avec une procuration) abstentions (dont deux par procuration),

- Approuve le projet de convention de groupement de commande avec ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux électricité, éclairage public et télécommunications dans la rue du 27 Novembre (tranche 1).
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Article 3

TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DU 27 NOVEMBRE

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier PRO de la tranche 1 des travaux de la rue du 27 Novembre (lot 1 : voirie / lot 2 : réseaux secs) préparé par le bureau d'études BEREST de COLMAR. Cette première tranche concernera un secteur allant du pont du Soultzbach au carrefour de la rue des Vosges. Il comprend la réfection de la voirie et d'une partie du réseau d'évacuation des eaux pluviales ainsi que la mise en souterrain des réseaux électrique, éclairage public et télécommunications. Le Département du Haut-Rhin prendra à sa charge la réfection de la chaussée pour un montant estimatif de 137 796.- € TTC.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par douze (12) voix pour et deux (2) abstentions (Anne SCHLIENGER avec une procuration),

- Approuve la version PRO de la tranche 1 des travaux de la rue du 27 Novembre.
- Décide d'engager les travaux sur l'exercice 2019.
- Autorise M. le Maire à la lancer public à la concurrence.
- Sollicite une subvention du Département pour la part communale du projet.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Article 4

CHAUFFAGE DU FOYER

M. Nicolas HAEBIG, conseiller municipal, rejoint la séance.

M. le Maire rappelle au conseil municipal les difficultés avec le chauffage principal du foyer. Depuis plusieurs années la commune est alertée de fissures dans le corps de chauffe. Cet hiver c'est le brûleur qui est définitivement tombé en panne. Il a été remplacé provisoirement par la société en charge de la maintenance. Des devis ont été établis en vue de son remplacement.

L'opportunité de changer de combustible a également été étudiée. Une offre pour le passage au gaz propane est présentée à l'assemblée.

Considérant la nécessité de réparer la chaudière principale du foyer communal afin de permettre le maintien des manifestations qui y sont organisées tout au long de l'année,

Vu le détail des travaux à réaliser :

- Mise en place d'un nouveau générateur aux normes pour la chaudière principale
- Remplacement des brûleurs des deux chaudières (passage du fioul au gaz)
- Raccordement gaz de la citerne aux chaudières et aux appareils de la cuisine

Considérant que le passage du fioul au gaz propane permettrait l'obtention d'une prime CEE,

Vu la proposition de la Société ANTARGAZ :

- Durée de contrat : neuf ans
- Mise en place du matériel de stockage par le fournisseur
- Tarif : 1 063.56 € TTC/tonne

Vu le budget primitif 2019,

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de procéder aux réparations nécessaires de la chaudière principale du foyer communal.
- Accepte l'offre de la société AIR TECHNIQUE de HABSHEIM pour un montant de 32 000.-€ HT.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2135 du budget primitif 2019.
- Souscrit à l'offre de la société ANTARGAZ pour la fourniture de gaz propane.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Commune de BALSCHWILLER

Article 5
EMPLOI-VACANCES

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de soutenir les services techniques, encore en effectif réduit mais en capacité d'encadrement, pendant la période estivale.

Vu le Budget Primitif 2019,

Sur la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal décide,

- de proposer deux contrats à durée déterminée de 35 heures/semaine pour les périodes suivantes :
 - du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019
 - du 1^{er} août au 31 août 2019
- de fixer la rémunération à l'échelon 1 du grade d'Adjoint technique.
- d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Article 6
MOTION ONF

Le conseil municipal de Balschwiller réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans la forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Article 7
DIVERS

Etang du Weiher

M. le Maire informe l'assemblée que le comité d'entreprise de Dupont Nemours, locataire de l'étang du Weiher, a signifié à la commune qu'il ne souhaitait pas renouveler le bail à l'échéance de ce dernier soit en octobre 2019. Les locataires seront reçus prochainement afin d'organiser cette période de fin de bail.

Commune de BALSCHWILLER

Arpentage BRUNGARD

Une rencontre a eu lieu entre les époux BRUNGARD (rue St Antoine) et la commune afin de trouver les solutions en vue de régler les problèmes de limites cadastrales entre leur propriété et celles de la commune (stade et foyer). Un géomètre a effectué un relevé de la situation actuelle et les régularisations seront actées devant notaire.

Foyer communal

M. Thierry JACOBBERGER, Adjoint au Maire, rend compte à l'assemblée de la réunion avec les associations locales concernant l'avenir du foyer communal. Il a été décidé d'organiser une manifestation en commun afin de participer au fonctionnement du bâtiment et ainsi assurer la pérennité de cet outil indispensable à la vie associative locale.

AFUA du Kannbach

M. le Maire fait état de l'avancement du dossier d'AFUA du Kannbach. Une rencontre avec les services de l'EPAGE et la police de l'eau a eu lieu. Des études complémentaires afin de préparer le dossier loi sur l'eau sont à effectuées dans les prochaines semaines. Ce dossier sera ensuite soumis à enquête publique en même temps que l'enquête publique de l'AFUA.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 22h05.

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 6 mai 2019

Ordre du jour :

1. Boulangerie – vente
2. Convention ENEDIS – rue du 27 Novembre
3. Travaux de voirie – rue du 27 Novembre
4. Chauffage du foyer
5. Emploi-vacances
6. Motion ONF
7. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à Mme Anne SCHLIENGER	Mme Anne SCHLIENGER
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à M. Thierry JACOBBERGER	M. Thierry JACOBBERGER
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à Mme Vanessa REMY	Mme Vanessa REMY
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		

Commune de BALSCHWILLER

M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale	Absente non représentée	